RÉPONSE DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) :
DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

1. Référence : Pièce B-0005, page 7.

Préambule :

Les coûts associés au projet du nouveau système téléphonique sont de 595 265$. Ils se détaillent ainsi :

Description	Coûts	Remarques
Équipements, logiciel et abonnements	260 700 $	Achat des équipements technologiques Cisco, ainsi que du logiciel et des abonnements requis pour opérer le système. Un montant de 133 370$ est associé à la composante « logiciel ».
Honoraires professionnels	99 450 $	Configuration du système téléphonique, installation des équipements et logiciel, formation des employés et soutien local lors de l'implantation
Gestion de projet et services informatiques	181 000 $	Gestionnaire de projet pour la phase d'achat du système et l'implantation. Soutien technique pour l'intégration du système téléphonique au réseau informatique de Gazifère et aux bases de données.
Contingence	54 115 $	10 % des coûts estimés
Total	595 265 $	

Demandes :

1.1 Veuillez détailler les frais de gestion de projet et services informatiques.

Réponse 1.1 :

Les coûts associés aux frais de gestion de projet et services informatiques sont les suivants :

Description	Coûts	Remarques
Gestionnaire de projet	80 000$	Gestionnaire de projet chargé de coordonner la mise en fonction du nouveau système téléphonique pour une période estimée de six mois (comprend le travail effectué de la sélection du système téléphonique à sa mise en fonction).
Personnes ressources d'Enbridge Gas Distribution (EGD) spécialisées en informatique	81 000$	Soutien technique pour l'intégration du nouveau système téléphonique aux systèmes informatiques d'EGD que Gazifère utilise dans ses opérations quotidiennes. Ce montant comprend également la collaboration de spécialistes en télécommunication, en réseaux et serveurs informatiques et en administration de bases de données.
Personnes ressources du fournisseur, Advanced Utilities (CIS Infinity)	10 000$	Soutien technique requis pour l'intégration du nouveau système téléphonique à l'application CIS Infinity.
Frais de transport et d'hébergement	10 000$	Dépenses reliées aux frais de transport, d'hébergement et de repas pour les personnes ressources d'EGD et d'Advanced Utilities, en provenance de Toronto, lors de leurs séjours à Gatineau.
Total	181 000$	

1.2 Veuillez expliquer pourquoi ils comptent pour 30 % du projet.

Réponse 1.2 :

Les frais de gestion de projet et services informatiques incluent l'ensemble des activités de la mise en fonction du nouveau système téléphonique de Gazifère. Ces activités comprennent la gestion du projet et l'intégration du nouveau système téléphonique aux systèmes informatiques existants utilisés par Gazifère dans ses opérations quotidiennes. Des ressources hautement spécialisées en gestion de projet et en informatique sont requises et cruciales pour la réussite de ce projet et ne sont pas disponibles au sein de l'équipe des technologies de l'information de Gazifère.

2. Référence : Pièce B-0005, page 7.

Préambule :

« Sur une base annuelle, les charges d'exploitation prévues pour l'entretien et le soutien du nouveau système s'élèvent à 84 900 $. Veuillez noter que Gazifère paie un coût annuel de 12 000 $ pour le soutien technique de son système téléphonique actuel. »

Demandes :

2.1 Veuillez détailler les charges d'exploitation prévues pour l'entretien et le soutien du nouveau système.

Réponse 2.1 :

Description	Coûts	Remarques
Entretien de l'équipement	11 200$	Charge annuelle pour le remplacement et les réparations des équipements du système téléphonique
Gestion et mises à jour du logiciel	18 000$	Charge annuelle pour la résolution des problèmes de fonctionnalités et pour effectuer les mises à jour du logiciel
Administration du système	48 000$	Soutien technique pour effectuer l'administration du système téléphonique tel que la production de rapports de gestion, la création et les changements d'usagers, les révisions au menu téléphonique, l'administration du serveur informatique, la formation et le soutien aux usagers, etc.
Contingence	7 720$	10% des coûts estimés pour les imprévus
Total	84 920$	

2.2 Veuillez expliquer la différence entre le niveau de ces charges et le niveau actuel des charges.

Réponse 2.2 :

Les charges d'exploitation reliées au système téléphonique actuel de Gazifère sont minimes, notamment du fait qu'elles sont liées au plan d'entretien d'un système téléphonique à la fin de sa vie utile et à une plateforme technologique désuète, où aucune mise à jour n'est offerte.

À l'opposé, le nouveau système téléphonique comporte plusieurs nouvelles fonctionnalités et logiciels informatiques qui, pour être mis à jour et optimisés, nécessitent un entretien régulier et un niveau supérieur d'expertise. Les charges annuelles prévues pour l'exploitation de ce nouveau système téléphonique tiennent compte de la complexité de cette nouvelle technologie et du degré de sophistication des ses fonctionnalités.

3. Référence : Pièce B-0005

Préambule :

Le dossier ne fait pas état de la durée prévue des travaux et de la date de mise en service prévue.

Demandes :

3.1 Veuillez préciser la durée et la date de mise en service prévue du système téléphonique.

Réponse 3.1 :

La première étape, d'une durée estimée de 12 semaines, comprendra l'acquisition des équipements, les installations, la configuration du système, le testing, la formation des usagers et la mise en service. Si aucun imprévu ne survient, la mise en service est prévue au courant du mois de décembre 2012. Une deuxième étape, celle-ci d'une durée estimée de 8 semaines, comprendra l'installation de logiciels spécifiques à la gestion de la qualité et des ressources allouées au système téléphonique. La durée prévue des travaux s'étalera donc sur une période totale de 20 semaines.

3.2 En fonction de cette durée, veuillez justifier la nécessité de l'établissement d'un compte de frais reportés.

Réponse 3.2 :

La première étape ayant lieu au courant de l'automne 2012, un compte de frais reportés est donc requis pour y inclure les investissements qui seront effectués au courant des mois de septembre à décembre 2012, soit jusqu'au prochain dossier tarifaire suivant l'approbation de ce projet. Le coût de service de ce projet sera considéré dans l'établissement du revenu requis de distribution de l'année témoin 2013 à titre d'exclusions dans la formule du mécanisme incitatif.